

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Conforme à la loi du n°70-9 du 2 janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972

**Nom de l'organisme délivrant les garanties :** QBE European Operations est le nom commercial de QBE UK Limited, QBE Underwriting Limited et QBE Europe SA/NV. QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit belge au capital de 1.129.061.500 EUR, immatriculée en Belgique sous le n° TVA BE 0690.537.456, RPM Bruxelles. Son siège social est situé Bastion Tower, 10 place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles – Belgique. La succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 842 689 556. Son établissement principal est sis Tour CBX, 1 Passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE. QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est agréée sous le numéro 3093 et soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

**Représenté par :** +Simple, située au 2 rue Grignan, 13001 Marseille, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n° 810 992 792

Atteste que :

Dénomination : SAS LOUIS MAUREL - SAS  
11 RTE DE SARTROUVILLE, LE VESINET - 78110

Siren : 835156514

Représenté par : Monsieur MAUREL Louis  
En qualité de : Président

Et en qualité de Co-gérant par :  
- Maurel Louis - Président

A souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalente à celles prévues à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1972 modifié fixant les conditions minimales du contrat d'assurance et la forme du document justificatif prévus par Le décret n°72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Activités garanties :

- Transaction Immobilière
- Gestion Immobilière

**Police n° : QRCAI000097**

Période de garantie : Du : 01/01/2026  
Au : 31/12/2026

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. La garantie ne s'exerce qu'à la condition expresse que l'Assuré soit titulaire au moment du fait dommageable, de la carte professionnelle instituée par le décret du 20 juillet 1972 et correspondant aux activités déclarées au contrat.

Fait à Marseille, le 05/01/2026.

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

Conforme à la loi du n°70-9 du 2 janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit, sans pouvoir engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par délégation de l'Assureur :

Anthony JOUANNAU

Représentant de la société +Simple.fr

